

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS
SUPERIEURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES
INTERNATIONALE ORGANISATION DER OBERSTEN RECHNUNGSKONTROLLBEHÖRDEN
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LAS ENTIDADES FISCALIZADORAS SUPERIORES
المنظمة الدولية للأجهزة العليا للرقابة المالية العامة والمحاسبة



INTOSAI - RAPPORT ANNUEL 2016

États financiers 2016 de l'INTOSAI

Rapport des auditeurs externes

rapport des auditeurs externes

Rechnungshof, Dampfschiffstrasse 2,
1031 VIENNA · VIENNE · WIEN · VIENA
AUSTRIA · AUTRICHE · ÖSTERREICH · AUSTRIA
Tel. +43 1 711 71-8323 | Fax +43 1 718 09 69
intosai@rechnungshof.gv.at | www.intosai.org

Ce document a été publié en anglais, français, espagnol et allemand par le Secrétariat général de l'INTOSAI.

L'édition anglaise a constitué la base de la signature et des traductions.

Table des matières

I	Introduction	1
I.1	Historique de l'organisation.....	1
I.2	Statut légal de l'INTOSAI.....	1
I.3	Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
I.4	État du Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
II.	Rapport d'activités et moments forts liés aux décisions prises en 2016.....	3
II.1	Généralités.....	3
II.2	Moments forts liés aux décisions prises en 2016.....	4
II.3	Audit des états financiers de l'INTOSAI pour la période 2015.....	5
II.4	Évaluation par les pairs de l'INTOSAI sur l'indépendance	5
II.5	Circulaire no. 78 de l'INTOSAI	6
III.	Rapport des auditeurs indépendants – 9 mars 2018.....	7
IV.	États financiers 2016.....	10
IV.1	État de la situation financière	10
IV.2	État de la performance financière.....	11
IV.3	État des variations de l'actif net / situation nette.....	11
IV.4	État des flux de trésorerie	12
IV.5	État de comparaison des montants budgétisés et réels	13
IV.6	Notes	14
6.1	Principales politiques comptables.....	14
6.2	Notes relatives aux états de la situation financière	20
6.3	Notes relatives aux états de la performance financière.....	25
6.4	Notes relatives aux états de la trésorerie	29
6.5	Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels.....	30
Annexe IV.6	Membres de l'INTOSAI.....	31

I Introduction

I.1 Historique de l'organisation

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI (<http://www.intosai.org/fr/sur-lintosai/statuts.html>) et le Plan stratégique de l'INTOSAI (<http://www.intosai.org/about-us/strategic-plan-of-intosai.html>) représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

I.2 Statut légal de l'INTOSAI

Depuis le mois de juillet 2006, l'INTOSAI jouit du statut légal d'organisation internationale non-gouvernementale (Loi fédérale octroyant des privilèges aux organisations non-gouvernementales, JO No. 174/1992).

I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du VI^e Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

Le président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire général de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 9, alinéa 2) des Statuts de l'INTOSAI, la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

I.4 État du Secrétariat général de l'INTOSAI

Conformément à l'article 6, alinéa 1), sous-alinéa f) des Statuts de l'INTOSAI (version 2007), le Secrétariat général soumet par la présente au Comité directeur son rapport annuel contenant les états financiers pour l'exercice 2016.

Les états financiers ont été vérifiés par les auditeurs externes conformément à l'article 10, alinéa 1) des Statuts de l'INTOSAI.

Les états financiers pour l'exercice 2016 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

Pour conclure, le Secrétariat général se permet d'exprimer ses remerciements et sa reconnaissance aux Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Ghana et de Lituanie, nommées comme auditeurs pour l'audit des états financiers de l'INTOSAI relatifs à l'exercice 2016, pour leur excellente coopération et leur précieuse expertise.

(Signé) **Dr. Margit Kraker**

La Secrétaire générale de l'INTOSAI
Présidente de la cour des comptes
Autriche

(Signé) **Herbert Baumgartner**

Direction financière
Secrétariat général de l'INTOSAI
Autriche

II. Rapport d'activités et moments forts liés aux décisions prises en 2016

II.1 Généralités

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2011–2016, en particulier les priorités stratégiques et les quatre objectifs stratégiques – objectif 1 : Normes professionnelles, objectif 2 : Renforcement des capacités institutionnelles, objectif 3 : Partage et gestion des connaissances et objectif 4 : Organisation internationale modèle – la politique de communication de l'INTOSAI et la Procédure officielle pour les Normes professionnelles de l'INTOSAI, toutes les entités et tous les organes de l'INTOSAI ont œuvré pour le succès et les résultats envisagés du XXIIe INCOSAI en 2016, qui a été organisé avec excellence par l'Institution supérieure des finances publiques des Émirats arabes unis (EAU) à Abou Dhabi, et ont jeté les bases pour la voie de l'INTOSAI dans les années à venir.

Avec l'élaboration du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017–2022, qui a pour la première fois impliquée tous les membres de l'INTOSAI et parties prenantes extérieures de manière active et continue, la communauté de l'INTOSAI a préparé le terrain pour des méthodes de travail plus agiles, alertes et réactives, procédant à la même cadence que les développements les plus récents. Les cinq priorités transversales, qui constituent le fondement pour mettre en pratique les objectifs stratégiques de l'INTOSAI, abordent, entre autres, l'indépendance des ISC, l'établissement de normes, le suivi et la révision de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. L'INTOSAI a aussi sensibilisé ses membres et parties prenantes extérieures à l'importante contribution que peuvent attribuer les ISC en surveillant et mettant en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs.

Le nouveau Plan stratégique apporte la preuve que l'INTOSAI répond aux besoins et exigences thématiques en vue de devenir une organisation reconnue à l'échelle internationale et une voix pour les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le monde.

En tant que voix globale et unifiée, l'INTOSAI a veillé à intégrer ses Organisations régionales et encourager la coopération avec et au sein de celles-ci. Le forum pour le renforcement des capacités nouvellement mis en place a offert un forum aux Organisations régionales pour pouvoir aborder les questions de développement régional et partager les connaissances et meilleures pratiques aux échelles transrégionale et stratégique. Ceci donne l'opportunité à l'INTOSAI de prendre part aux discussions régionales sur la professionnalisation et la planification stratégique régionale fondée sur les besoins.

L'INTOSAI a également donné une nouvelle forme aux processus normatifs en mettant en place le Forum pour les prises de position professionnelles de l'INTOSAI (FIPP) et le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP). Le Forum FIPP, la nouvelle entité normative

permanente de l'INTOSAI, a été mise en place pour apporter une distinction plus nette entre les divers documents normatifs et pour un processus uniforme en vue de répondre aux exigences de format et de qualité. Avec l'IFPP, l'INTOSAI a l'opportunité et la structure nécessaire pour fournir un cadre relatif à l'audit du secteur public, et pour améliorer la qualité technique de ses produits.

De plus, avec la rédaction de 26 nouveaux ISSAI et 3 INTOSAI GOV, l'INTOSAI a démontré une fois de plus que les membres de l'INTOSAI forment une communauté dynamique, qui encourage l'esprit visionnaire et l'innovation.

L'esprit d'avancement a également été démontré dans les réunions du Comité directeur en 2016, dans le cadre desquelles le nouveau président de l'INTOSAI a tenu compte de la nécessité de simplifier et optimiser les méthodes de travail de l'INTOSAI en vue de rendre l'organisation encore plus efficiente, efficace et professionnelle.

II.2 Moments forts liés aux décisions prises en 2016

Les activités de l'INTOSAI réalisées en 2016 ont été couronnées par le XXIIe INCOSAI, organisé par l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques des Émirats arabes unis à Abou Dhabi, en décembre 2016. La liste suivante énumère les principales décisions prises à Abou Dhabi, en 2016 :

- Adoption du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017–2022, qui envisage mettre en pratique, de manière exhaustive, transparente et efficace, la contribution des ISC à améliorer la responsabilité et la transparence au sein de l'administration publique au profit des citoyens dans le monde entier ;
- Adoption des Statuts revus de l'INTOSAI pour un alignement plus étroit sur la structure, la stratégie et les objectifs actuels afin de mieux répondre aux besoins de ses membres et parties prenantes ;
- Adoption de la Procédure officielle revue pour le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI ;
- Adoption du Plan de développement stratégique pour le Cadre des prises de position professionnelles de l'INTOSAI (IFPP), qui comprend tous les produits de l'INTOSAI ventilés en trois catégories : 1. Principes de l'INTOSAI, 2. Normes de l'INTOSAI, et 3. Directives de l'INTOSAI. L'IFPP remplace l'ancien cadre ISSAI ;
- Confirmation du Forum pour les prises de position professionnelles de l'INTOSAI (FIPP) comme entité normative permanente de l'INTOSAI, qui revoit et approuve les prises de position professionnelles, telles les ISSAI, conformément à la Procédure officielle ;
- Adoption de l'ISC des Seychelles et de l'ISC de la Palestine en tant que membre à part entière de l'INTOSAI ;
- Adoption des 26 normes ISSAI et 3 INTOSAI GOV ;

- Adoption des rapports annuels de l'INTOSAI et des états financiers audités pour les périodes 2013 à 2015 ;
- Adoption du budget de l'INTOSAI pour la période 2017–2019 ;
- Nomination des auditeurs externes de l'INTOSAI, l'ISC du Ghana et l'ISC de Lituanie ;
- Adoption de la proposition de créer le nouveau Groupe de travail sur les méga-données (Big Data) présidé par l'ISC de Chine et l'ISC des États-Unis d'Amérique en qualité de Vice-président ;
- Adoption de l'ISC PMF et adoption de la stratégie de mise en œuvre de l'ISC PMF ;
- Adoption des ISC suivantes en qualité de nouveaux représentants ou représentants réélus au Comité directeur de l'INTOSAI : Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Brésil, Fédération de Russie, Inde, Pérou, Portugal et Samoa ;
- Soutien au Forum régional pour le renforcement des capacités dans le cadre de la Commission CBC (objectif stratégique 2) ;
- Reconnaissance des activités du Forum du réseau des Procureurs généraux des ISC juridictionnelles pour la « Déclaration de Paris » ;
- Confirmation du portail communautaire de l'INTOSAI avec des caractéristiques telles les communautés de pratique, blogs, chats, réunions virtuelles ou sondages interactifs ; et
- Adoption du thème prioritaire pour 2017 intitulé « Mise en œuvre du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017–2022 fondé sur la Déclaration d'Abou Dhabi, en particulier portant sur les 5 priorités transversales stratégiques ».

II.3 Audit des états financiers de l'INTOSAI pour la période 2015

Conformément à l'article 10 des Statuts de l'INTOSAI, un audit des états financiers 2015, du rapport financier et du rapport sur la gestion financière du Secrétariat général de l'INTOSAI a été mené, du 29 février au 4 mars 2016, par les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) d'Oman et du Ghana en qualité d'auditeurs nommés par le XXI^e Congrès de l'INTOSAI. Les auditeurs ont formulé une opinion d'audit sans réserve.

II.4 Évaluation par les pairs de l'INTOSAI sur l'indépendance

Le projet d'évaluation par les pairs réalisé au sein de la communauté de l'INTOSAI, qui est partiellement financé par l'Agence autrichienne du développement (ADA), a été l'un des thèmes prioritaires supplémentaires. Outre le renforcement de l'indépendance des ISC évaluées par les pairs, le projet est prévu apporter des répercussions positives et donner l'exemple pour toutes les ISC membres et les Régions de l'INTOSAI. De plus, il prévoit des recommandations et champs d'action précis pour la communauté internationale dans l'esprit d'un renforcement durable de l'indépendance, la responsabilité et la transparence.

II.5 Circulaire no. 78 de l'INTOSAI

La Circulaire no. 78 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI menées en 2016. La Circulaire no. 78 est disponible sur le site web de l'INTOSAI à l'adresse :

<http://www.intosai.org/fr/documents/intosai/group012.html>.



III. Rapport des auditeurs indépendants – 9 mars 2018¹

Au Secrétariat général de l'INTOSAI

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net (fonds), le tableau des flux de trésorerie, l'état de comparaison des montants budgétisés et réels, et les notes, y compris le résumé des politiques de comptabilité importantes, pour l'exercice financier clôturé.

À notre avis, les états financiers reflètent une image aussi véridique et fidèle que possible de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et du flux de trésorerie pour l'exercice clôturé en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de notre opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités sous ces normes sont décrites plus en détail sous la partie réservée aux *Responsabilités des auditeurs liées à l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI conformément au *Code de déontologie* (ISSAI 30) de l'INTOSAI, et nous avons assumé nos autres responsabilités déontologiques conformément au Code de déontologie de l'INTOSAI. Nous estimons avoir recueilli suffisamment d'éléments probants appropriés pour appuyer notre opinion.

Principales questions d'audit

Les principales questions d'audit sont les questions qui, selon le jugement professionnel des auditeurs, ont été d'une importance particulière lors de l'audit des états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2016. Ces questions ont été abordées dans le

¹ Première publication le 10 mars 2017. En raison de la révision du Règlement financier de l'INTOSAI, le Secrétariat général a rédigé les états financiers 2016 comme nouveau document, qui ont été audités en mars 2018.

contexte de l'audit des états financiers dans son ensemble, et pour former l'opinion des auditeurs à ce sujet, et les auditeurs ne fournissent pas une opinion séparée sur ces questions.

Nous avons constaté que le Secrétariat général de l'INTOSAI (ci-après – le Secrétariat général) transfère les fonds de l'IDI et la Revue internationale de la vérification des comptes publics pour le financement de ses opérations. Bien que les bénéficiaires de ces transferts ne rendent pas compte de l'utilisation de ces fonds au Secrétariat général, nous avons constaté que le Secrétariat général a fait rapport de tels transferts dans le cadre de ses dépenses dans son état de la performance financière. Au cours des deux dernières années, par exemple, nous avons constaté qu'un total de EUR 32.173 et EUR 128.417 transférés respectivement à l'IDI et à la Revue internationale de la vérification des comptes publics a été saisi comme dépense réelle dans l'état de la performance financière et l'état de comparaison des montants budgétisés et réels bien qu'il n'y ait eu aucune preuve de telles dépenses réelles inscrites dans les livres du Secrétariat général.

Nous avons mené des procédures d'audit pour s'assurer que les fonds transférés aux organes bénéficiaires en question ont été inscrits correctement dans les comptes du Secrétariat général. Bien que nous n'ayons pas d'objection à ce que les auditeurs des organes bénéficiaires mènent des audits des dépenses relatives à de tels transferts, la pratique en vigueur exige que les organes bénéficiaires soumettent périodiquement l'état de leurs dépenses réelles aux Secrétariat général.

De manière alternative, le Secrétariat général pourrait songer à maintenir des comptes de transit pour les organes en question par le biais desquels les fonds qui leur seraient attribués seraient transférés. Dans le cas où il y a des encours, il faudrait faire en sorte que les soldes soient détaillés comme actifs et passifs dans l'état de la situation financière de l'INTOSAI.

Le Secrétariat général nous a informés que les bénéficiaires de l'INTOSAI seront priés, d'ici la fin de l'année, de soumettre des informations détaillées sur l'état de leurs dépenses réelles et / ou des listes de cas d'emploi pour 2018 par rapport aux cotisations transférées.

Responsabilités de la Direction et de ceux chargés de la gouvernance des états financiers

Le Secrétariat général de l'INTOSAI est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et du contrôle interne selon que la Direction le juge nécessaire afin de permettre une préparation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Ceux chargés de la gouvernance ont la responsabilité de superviser le processus d'information financière.

Responsabilité de l'auditeur lors de l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un degré élevé d'assurance mais n'est pas une garantie que l'audit mené conformément aux ISSAI détectera toujours des anomalies significatives si elles existent. Des anomalies peuvent survenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement être susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Lors d'un audit mené conformément aux normes ISSAI, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives des états financiers résultant de fraudes ou d'erreurs, concevons et accomplissons des procédures d'audit réactives à ces risques, et obtenons assez d'informations probantes appropriées afin de fournir un fondement pour notre opinion. Le risque de ne pas détecter des anomalies significatives résultant de fraudes est plus élevé que celles résultant d'erreurs étant donné que la fraude peut inclure une collusion, contrefaçon, des omissions intentionnelles, de fausses représentations, ou si le contrôle interne est outrepassé.
- Nous acquérons une connaissance du contrôle interne pertinente afin de concevoir des procédures d'audit adaptées compte tenu des circonstances, mais pas dans le but de formuler une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général de l'INTOSAI.
- Nous évaluons l'adéquation des politiques comptables.
- Nous évaluons la présentation, structure et contenu des états financiers dans leur ensemble, y compris les informations, et si les états financiers représentent les opérations et faits sous-jacents de manière à pouvoir atteindre une présentation fidèle.

(Signé) **Daniel Yaw Domelevo**

Vérificateur Général de l'ISC
du Ghana

(Signé) **Dr. Arūnas Dulkys**

Vérificateur Général de l'ISC
de Lituanie

IV. États financiers 2016

IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2016

en EUR

	Notes	2016	2015
ACTIF			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	257.650	412.729
Compte de dépôt à terme (au jour le jour)	6.2.2	-	100.200
Créances	6.2.3	133.380	124.413
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.4	405	1.070
Comptes de dépôt à terme	6.2.5	750.058	400.000
Total actifs à court terme		1.141.493	1.038.412
Actifs à long terme			
Autres créances	6.2.6	233	455
Comptes de dépôt à terme	6.2.7	250.000	300.000
Propriété, installation et équipement	6.2.8	778	1
Immobilisations incorporelles	6.2.9	13.698	207
Total actifs à long terme		264.709	300.663
TOTAL ACTIFS		1.406.202	1.339.075
PASSIF			
Passifs à court terme			
Autres passifs à court terme	6.2.10	110.562	191.982
Provisions à court terme	6.2.11	10.136	11.040
Cotisations des membres par avance	6.2.12	38.274	42.399
Total passifs à court terme		158.972	245.421
Passifs à long terme			
Autres passifs à long terme	6.2.13	16.176	136
Total passifs à long terme		16.176	136
TOTAL PASSIFS		175.148	245.557
Compensation arrondie		+1	-
ACTIFS NETS		1.231.055	1.093.518
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Excédents accumulés d'exercices précédents	-	1.093.518	1.062.556
Excédent pour la période	6.3.11	137.537	30.962
TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE		1.231.055	1.093.518

IV.2 État de la performance financière

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016
en EUR

	Notes	2016	2015
PRODUITS			
Cotisations			
Produit des cotisations établies	6.3.1	329.975	329.802
Autres produits			
Autres produits	6.3.2	3.146	177
Intérêts des avoirs en banque de l'INTOSAI	6.3.3	1.913	3.054
TOTAL PRODUITS		335.034	333.033
CHARGES	6.3.4		
Contribution à la RIVCP	6.3.5	-64.079	-64.338
Déplacements	6.3.6	-53.914	-85.290
Traduction/Interprétariat	6.3.7	-34.310	-64.260
Contribution au Congrès	6.3.8	-16.118	-16.184
Contribution à l'IDI	6.3.9	-16.118	-16.055
Autres charges	6.3.10	-12.958	-55.944
TOTAL CHARGES		-197.497	-302.071
EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.3.11	+137.537	+30.962

IV.3 État des variations de l'actif net / situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016
en EUR

	Notes	2016	2015
ACTIFS NETS / SITUATION NETTE			
Bilan au 1er janvier (excédents accumulés des exercices précédents)	-	1.093.518	1.062.556
Excédent pour la période	6.3.11	137.537 ²	30.962
Bilan au 31 décembre (excédent accumulé³)		1.231.052	1.093.518

² L'excédent pour 2016 contient EUR 7 de charges des charges des périodes précédentes.

³ L'excédent accumulé représente une accumulation de cotisations de membres de l'INTOSAI non dépensées de plusieurs années, y compris plusieurs années triennales qui ont été conclues à présent.

IV.4 État des flux de trésorerie

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016
en EUR

FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS COURANTES	Notes	2016	2015
EXCÉDENT DES OPÉRATIONS COURANTES	6.3.11	137.537	30.962
Mouvements sans effet sur la trésorerie			
Dépréciation	6.2.8, 6.2.9	2.539	926
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs non courants)	6.4.1	16.040	-30.752
Diminution (-) / Augmentation (+) des dettes (passifs courants)	6.4.2	-81.420	150.022
Diminution des dettes (cotisations des membres reçues d'avance)	-	-4.125	-1.302
Diminution (-) / Augmentation (+) des dettes (provisions à court terme)	-	-904	3.340
Diminution des autres actifs courants (paiements par avance de l'INTOSAI)	-	665	137
Augmentation des créances (cotisations des membres)	6.4.3	-9.054	-8.406
Diminution des créances (autres créances – courantes)	-	86	4.517
Diminution (+) / Augmentation (-) des créances (autres créances – non courantes)	-	222	-100
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'OPÉRATIONS COURANTES		61.586	149.344
FLUX DE TRÉSORERIE D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)	6.2.8	-1.867	0
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	6.2.9	-14.940	0
Augmentation (-) / Diminution (+) des autres actifs courants (comptes de dépôt à terme)	6.4.4	-350.058	150.002
Diminution (+) / Augmentation (-) des autres actifs non courants (comptes de dépôt à terme)	6.4.5	50.000	-150.000
FLUX DE TRÉSORERIE NET D'ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-316.865	2
AUGMENTATION NETTE (+) / DIMINUTION (-) TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		-255.279	149.346
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	-	512.929	363.583
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE		257.650	512.929

IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2016

en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
PRODUITS				
Cotisations				
Produit des cotisations établies		329.975	329.975	0
Autres produits				
Autres produits		-	3.146	+3.146
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI		5.600	1.913	-3.687
TOTAL PRODUITS	6.5	335.575	335.034	-541
CHARGES				
Contribution à la RIVCP		-63.811	-64.079	-268
Déplacements		-80.953	-53.914	+27.039
Traduction / Interprétation		-55.500	-34.310	+21.190
Contribution au Congrès		-15.953	-16.118	-165
Contribution à l'IDI		-15.953	-16.118	-165
Dépréciation		-8.000	-2.539	+5.461
Frais bancaires		-3.000	-2.535	+465
TI		-3.000	-1.920	+1.080
Frais postaux		-1.500	-1.497	+3
Autres charges		-1.500	-1.200	+300
Récompenses pour le personnel		-1.000	-1.000	0
Fournitures de bureau		-1.000	-818	+182
Représentation		-4.000	-591	+3.409
Retenue d'impôts sur les intérêts		-1.400	-477	+923
Service de conférence		-	-236	-236
Transport		-5.000	-138	+4.862
Charges pour les périodes précédentes		-	-7	-7
Contribution à l'outil de collaboration		-15.953	0	+15.953
Frais d'impression		-10.000	0	+10.000
Formation pour le personnel		-1.600	0	+1.600
Droit de douane / taxe sur la vente de produits importés		-1.000	0	+1.000
Littérature spécialisée		-300	0	+300
TOTAL CHARGES	6.5	-290.423	-197.497	+92.926
EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE	6.5	+45.152	+137.537	+92.385

IV.6 Notes

6.1 Principales politiques comptables

6.1.1 Changement de politique comptable

Au cours de la révision du Règlement financier de l'INTOSAI en 2017, il a été établi qu'il était préférable de rédiger les états financiers de l'INTOSAI en stricte conformité avec les normes IPSAS, car jusqu'à présent, ils étaient largement rédigés sur la base des IPSAS.

Afin de garantir une continuité et comparabilité nécessaires, les états financiers 2016 ont été rédigés également en conformité avec les Règles de l'IPSAS.

Les principales modifications pour la période en cours sont :

1. Comptabilisation des revenus (cotisations des membres de l'INTOSAI) – au lieu de la comptabilisation au moment de l'entrée de trésorerie, la comptabilisation est désormais saisie sur Recettes, donc à compter du moment de l'obligation de payer les cotisations des membres.
2. Adaptation des états de comparaison des montants budgétisés et montants réels au nouveau schéma de comptabilisation des revenus.
3. Les dispositions pour les arriérés des cotisations de membres de l'INTOSAI : ont été retirées des passifs ; les créances des arriérés des cotisations de membres sont sujettes à un test de dépréciation périodique.
4. Adaptation des notes des états financiers en vue d'être conformes aux exigences de la présentation des informations financières sous les normes IPSAS.

6.1.2 Base juridique et règles comptables

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier. L'article IV.3 stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS spécifiques le requièrent autrement.

6.1.3 Principes comptables

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

6.1.4 Base pour la préparation

6.1.4.1 *Monnaie*

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

6.1.4.2 *Arrondis*

Toutes les données financières ont été arrondies à l'euro le plus proche. Des petites différences d'arrondi (EUR 1 à EUR 3) dans les lignes des sommes des graphiques (par ex., états financiers de la situation financière, états de la performance financière etc.) peuvent se produire.

6.1.4.3 *Recours aux estimations*

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

6.1.5 État de la situation financière

6.1.5.1 Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

6.1.5.2 Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

6.1.5.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

Immobilisations incorporelles	3 à 4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

6.1.5.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui sont sujets à une amortisation / dépréciation subissent chaque année un test de dépréciation. Les actifs faisant l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable

(service). La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées – et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

6.1.5.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant qu'INTOSAI ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie.

La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est comptabilisée dans les états de la performance financière.

6.1.5.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

6.1.5.7 Comptes de dépôts à terme

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt à 100 % par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

6.1.5.8 Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend une population nombreuse

d'éléments. L'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

6.1.5.9 Dettes

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles que l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

6.1.5.10 Comptes de régularisation du passif

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. A la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

6.1.5.11 Subventions et dons

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable.

Les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable.

6.1.6 État de la performance financière

6.1.6.1 *Revenue and expenditures from non-exchange transactions*

6.1.6.1.1 *Revenue*

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

6.1.6.1.2 *Charges*

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles. Le dernier paiement à l'intention des bénéficiaires est effectué à la fin décembre, de sorte qu'en fin d'exercice tous les montants reçus des cotisations de membres auront été transférés aux bénéficiaires.

Les charges sans contrepartie directe qui proviennent de l'achat de biens et services sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et acceptés par l'INTOSAI. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. De plus, à la date des états financiers (31/12/2016), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

6.1.7 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

6.1.8 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de

service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs courants

au 31 décembre	2016	2015	
	Solde en EUR		
Fonds de caisse	353	450	-
Compte courant (au jour le jour)	157.863	178.949	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
Compte courant (au jour le jour)	80.368	105.583	Aux fins spéciales : évaluation par les pairs ADA ; cf. 6.2.10
Compte courant (au jour le jour)	19.066	27.396	Aux fins spéciales : financement volontaire interne ; cf. 6.2.10
Compte courant (au jour le jour)	-	100.351	-
Compte de dépôts à terme (au jour le jour)	-	100.200	-
Total	257.650	512.929	

6.2.2 Compte de dépôts à terme (au jour le jour) – actifs courants

Jusqu'en fin d'exercice 2016, l'INTOSAI ne tenait pas de compte de dépôts à terme au jour le jour.

6.2.3 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2016, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 75 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 132.255. Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 70 % de ce montant et 15 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000 et EUR 3.400 (cf. Annexe IV.6).

au 31 décembre	2016	2015
	Solde en EUR	
Cotisations fixées pour les membres à part	132.197	123.158
Cotisations fixées pour les membres associés	58	43
Total (Cotisations fixées pour les membres)	132.255	123.201
Autres créances	1.125	1.212
Total créances	133.380	124.413

Les autres créances à hauteur de EUR 1.125 correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (liste sous le point 6.2.5) accumulé et alloué à l'exercice 2016.

6.2.4 Paiements d'avance – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de EUR 405 en 2016.

6.2.5 Comptes de dépôts à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2016, l'INTOSAI possède EUR 750.058 desquels elle peut disposer sur six différents comptes de dépôts à terme.

au 31 décembre 2016	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
Solde en EUR			
Compte de dépôts à terme (6 mois), échéance 24 février 2017	0,100 %	100.000	27
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 16 mars 2017	0,250 %	300.000	1.025
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 5 septembre 2017	0,050 %	50.058	6
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 9 octobre 2017	0,200 %	100.000	34
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 11 octobre 2017	0,150 %	100.000	25
Compte de dépôts à terme (12 mois), échéance 16 novembre 2017	0,100 %	100.000	9
Total		750.058	1.125

6.2.6 Autres créances – actifs non courants

Les autres créances à hauteur de EUR 233 correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (échéance supérieure à 12 mois ; liste sous le point 6.2.7) accumulé et alloué à l'exercice 2016.

6.2.7 Comptes de dépôts à terme – actifs non courants

Au 31 décembre 2016, l'INTOSAI possède EUR 250.000 desquels elle peut disposer sur deux différents comptes de dépôts à terme.

au 31 décembre 2016	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
Solde en EUR			
Compte de dépôts à terme (18 mois), échéance 23 février 2018	0,375 %	100.000	101
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 26 mars 2018	0,150 %	150.000	132
Total		250.000	233

6.2.8 Immobilisations corporelles – actifs non courants

En 2016, deux composants matériel ont été achetés. Le serveur de l'INTOSAI avait atteint la fin de sa durée de vie technique et a été aliéné. De plus, un nouveau composant de matériel a été volé au cours d'un événement de l'INTOSAI.

2016 – Matériel informatique	Solde en EUR
Solde d'ouverture	1
Additions	1.867
Cessions	935
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	156
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	778
Somme des écarts de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	1.867
Amortissement/Dépréciation accumulés	1.089
Valeur comptable nette	778

6.2.9 Immobilisations incorporelles – actifs non courants

En 2016, deux produits informatiques (logiciel) ont été achetés (base de données, logiciel à contenu pour le site web).

2016 – Matériel informatique	Solde en EUR
Solde d'ouverture	207
Additions	14.940
Cessions	1
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	1.448
Réévaluations (nettes)	-
Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)	13.698
Somme des écarts de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	20.707
Amortissement/Dépréciation accumulés	7.009
Valeur comptable nette	13.698

6.2.10 Autres passifs courants – passifs courants

Passifs en ...	2016	2015
	Solde en EUR	
Aux fins spéciales : évaluation par les pairs ADA	80.368	100.365
Aux fins spéciales : financement volontaire interne	18.866	21.460
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes publics)	8.286	8.103
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	2.155	2.002
Autres passifs	887	11.084
Congrès	-	46.966
Outil de collaboration	-	2.002
Total	110.562	191.982

Évaluation par les pairs ADA : En 2016, l'Agence autrichienne de développement (ADA) a accordé une subvention volontaire de EUR 85.000,00 pour l'évaluation par les pairs aux fins désignées⁴ pour l'INTOSAI. Cette subvention volontaire n'est pas – comme les deux subventions volontaires de l'ADA en 2015 (EUR 100.365 disponible dès le 1^{er} janvier 2016) – sujette à une répartition et distribution en vertu du Chapitre II.2 du Règlement financier de l'INTOSAI. Pour l'exercice financier 2016, EUR 105.005,17 ont été accordés. EUR 7,53 d'intérêts ont été générés sur le compte courant mis en place par l'INTOSAI à cet effet. Le montant total est disponible sur un compte en banque courant séparé. Dans les états de la situation financière, ceci a été comptabilisé dans le solde en tant que passif courant à hauteur de EUR 80.368.

Financement volontaire interne : Contrairement aux années précédentes, aucune subvention volontaire à des fins précises n'a été accordée par les membres de l'INTOSAI en 2016. De telles subventions volontaires ne sont pas sujettes à une répartition et distribution en vertu du Chapitre II.2 du Règlement financier de l'INTOSAI. A l'exception du montant de EUR 2.448, les bénéficiaires désignés n'ont pas eu accès aux subventions à hauteur de EUR 21.460 (dès le 1^{er} janvier 2016). Elles ont été placées sur un compte courant mis en place par l'INTOSAI à cet effet, et ont généré des intérêts de EUR 3 et des charges de EUR 148. Le montant total, plus EUR 200, de l'INTOSAI est disponible sur un compte en banque spécial. Dans les états de la situation financière, ceci a entraîné une diminution du passif courant comptabilisé à hauteur de EUR 18.866.

⁴ L'objectif de l'évaluation par les pairs était d'évaluer si les conditions cadres des ISC examinées étaient conformes aux normes internationales (ISSAI) sur l'indépendance des ISC (en premier lieu l'ISSAI 10 : Déclaration de Mexico, et l'ISSAI 11 : Lignes directrices de l'INTOSAI et pratiques exemplaires liées à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et de préparer les recommandations sur les mesures à prendre. L'évaluation par les pairs était axée sur huit principes clés de l'indépendance des ISC.

Les passifs sont les passifs de la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP) et de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Ils concernent des transferts qui doivent être effectués de cotisations affectées des membres de la deuxième moitié de l'exercice 2016.

Autres passifs : Les autres passifs au 31 décembre 2016 d'un montant de EUR 887 concernent des paiements non réglés pour des dépenses courantes liées aux activités du Secrétariat général (frais de déplacement).

6.2.11 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de EUR 10.136 ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2016 (traductions de la Circulaire pour les 68^{ème} et 69^{ème} réunions du Comité directeur à Abou Dhabi, Émirats arabes unis, et frais de déplacement).

6.2.12 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2016 d'un montant de EUR 38.274 consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le budget de l'INTOSAI reçues en 2016 ou de manière anticipée pour 2017 et exercices suivants (cf. Annexe IV.6).

6.2.13 Autres passifs non courants

Autres passifs non courants, au prochain organisateur du Congrès	Total	5 %
Base du passif :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2016 (cf. Annexe IV.6)	298.182	14.909
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe IV.6)	22.739	1.137
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1.436	72
Total		16.118

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie. Pour 2016, un montant de EUR 16.118 a été attribué. Le montant sera transféré en 2019.

EUR 58 de produits d'intérêts supplémentaires des comptes de dépôts à terme (non courants ; cf. 6.2.7) ont été attribués à la RIVCP et à l'IDI et transférés en 2018.

6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

6.3.1 Produits des cotisations de membres

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (UN) pour les États respectifs.

Groupe de cotisation INTOSAI	Cotisation annuelle INTOSAI en EUR	Ordre du % cotisé au budget des NU
VII	442	≤ 0,049
VI	647	0,050 – 0,099
V	2.565	0,100 – 0,999
IV	5.131	1 – 3,999
III	10.262	4 – 10,999
II	17.117	11 – 19,999
I	25.665	≥ 20

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2016 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2016. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <http://undocs.org/fr/ST/ADM/SER.B/932>.

Le montant de EUR 329.975 correspond à la cotisation de l'INTOSAI pour 198 membres de l'INTOSAI pour 2016 (cf. Annexe IV.6). De ce montant, EUR 317.150 sont mis en recouvrement pour les membres à part entière et les EUR 12.825 qui restent pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2016 liées aux arriérés, la situation actuelle et les avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI.

6.3.2 Autres produits

Les autres produits incluent l'annulation de la régularisation des provisions pour la traduction de documents liés au Symposium ONU/INTOSAI de l'année précédente à hauteur EUR 698 et l'attribution de EUR 2.448 de financements volontaires internes pour le changement de logiciel pour le site web de l'INTOSAI (cf. aussi le point 6.2.10).

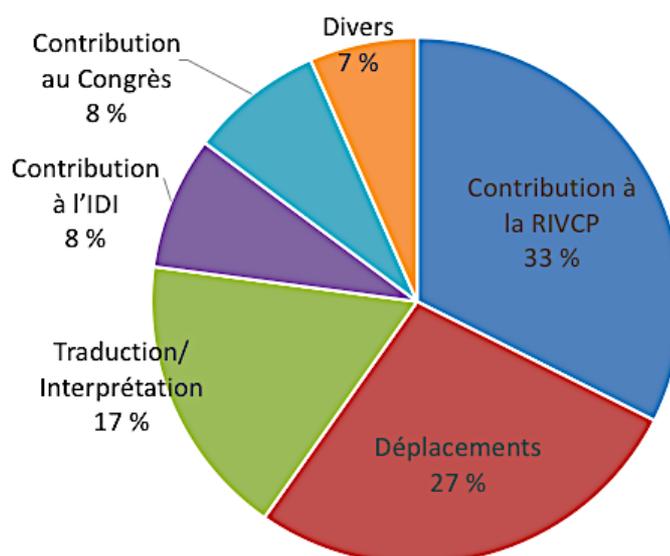
6.3.3 Intérêts des comptes de l'INTOSAI

Le produit d'intérêts bruts des comptes courants et comptes de dépôts à terme s'est élevé à EUR 1.913 au cours de l'exercice financier 2016, correspondant à un produit d'intérêts nets de EUR 1.436, après déduction de EUR 477 de prélèvement à la source sur les intérêts conformément à la Loi autrichienne relative à l'impôt sur les revenus, articles 93-97.

Type de compte	Nom de la banque (en abrégé)	Produit d'intérêts bruts	Retenue à la source sur les intérêts	Produit d'intérêts nets
en EUR (arrondi)				
Compte courant	UniCredit Bank Austria	43	14	30
Compte courant	Volksbank Wien-Baden	164	38	126
Compte de dépôts à terme	Erste Bank	48	11	36
Compte de dépôts à terme	HYPO NOE Landesbank	305	76	229
Compte de dépôts à terme	HYPO Landesbank Vorarlberg	45	11	34
Compte de dépôts à terme	HYPO-Bank Burgenland	124	31	93
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	60	15	45
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	313	78	235
Compte de dépôts à terme	OEBFA – Trésorerie Autriche	760	190	570
Compte de dépôts à terme	Raiffeisen	33	8	25
Compte de dépôts à terme	BAWAG	17	3	14
Compensation arrondie		-1	-	-1
Total		1.913	477	1.436

6.3.4 Charge

Les charges totales des activités d'exploitation s'élevaient à EUR 197.498. Les principaux groupes responsables des charges figurent au diagramme circulaire suivant :



6.3.5 Contribution à la RIVCP

Contribution à la RIVCP	Total	20 %
Base de la contribution :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2016 (cf. Annexe IV.6)	298.182	59.636
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	22.739	4.548
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1.436	287
Total		64.471

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI d'un montant de EUR 64.471 (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de EUR 392, sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de EUR 64.079 a été attribué pour l'exercice 2016.

6.3.6 Déplacements

Au cours de l'exercice 2016, des frais de déplacement d'un montant de EUR 53.914 ont été encourus, entre autres, pour les événements suivants :

- XXIIe INCOSAI à Abou Dhabi, Émirats arabes unis,
- 68^{ème} et 69^{ème} réunions du Comité directeur de l'INTOSAI à Abou Dhabi, Émirats arabes unis,
- 13^{ème} réunion de la Commission des affaires financières et administratives à Washington D.C., États-Unis d'Amérique,
- Plusieurs réunions des Comités de pilotage, Sous-commissions et Groupes de travail des Commissions d'objectifs,
- Réunion du Conseil de l'IDI, Oslo, Norvège.

6.3.7 Traduction/Interprétation

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents ont été traduits par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de EUR 34.310 ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de l'exercice 2016.

6.3.8 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués au

prochain organisateur du Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie. Un montant de EUR 16.118 a été attribué pour l'exercice 2016 (cf. le point 6.2.13).

6.3.9 Contribution à l'IDI

Contribution à l'IDI	Total	5 %
Base de la contribution :	Solde en EUR	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2016 (cf. Annexe IV.6)	298,182	14,909
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	22,739	1,137
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	1,436	72
Total		16,118

Conformément au Règlement financier de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de EUR 16.118 a été attribué pour l'exercice 2016.

6.3.10 Autres charges

Les autres charges d'un montant de EUR 12.958 incluent les postes suivants pour 2016 :

	Solde en EUR
Dépréciation	-2.539
Frais bancaires	-2.535
TI	-1.920
Frais postaux	-1.497
Autres charges	-1.200
Récompenses pour le personnel	-1.000
Fournitures de bureau	-818
Représentation	-591
Retenue d'impôts sur les intérêts	-477
Service de conférence	-236
Transport	-138
Charges pour les périodes précédentes	-7
Total	-12.958

6.3.11 Excédent pour la période

Le produit total d'un montant de EUR 335.034 et les charges totales d'un montant de EUR 197.498 entraînent un excédent de EUR 137.536 pour l'exercice financier 2016.

6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2016 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

6.4.1 Augmentation des dettes (passifs non courants)

Les dettes (passifs non courants) ont enregistré une augmentation de EUR 136 à EUR 16,176, soit une augmentation de EUR 16.040. La principale composante est le passif à l'organisateur du prochain Congrès, l'ISC de la Fédération de Russie, augmenté de EUR 16.118 (cf. aussi le point 6.2.13).

6.4.2 Diminution des dettes (passifs courants)

En raison d'une diminution des passifs courants (par ex., organisateur du Congrès 2016, environ EUR 47.000 et évaluation par les pairs ADA, environ EUR 20.000), ceci a généré un montant de EUR 81.420 pour l'exercice 2016. En 2016, les dettes (passifs courants) ont diminué de EUR 191.982 à EUR 110.562, soit de EUR 81.420. Ceci est largement dû aux réductions des passifs pour l'organisateur du Congrès en 2016 (EUR 46.966), l'évaluation par les pairs de l'ADA (EUR 19.998) et une gestion des déplacements optimisée (EUR 10.197).

6.4.3 Augmentation des créances (cotisations de membres)

En 2016, une augmentation des créances des cotisations de membres (arriérés, cf. Annexe IV.6) de EUR 123.201 à EUR 132.255 a généré une différence de EUR 9.054.

6.4.4 Augmentation des autres actifs courants (comptes de dépôts à terme)

En raison de l'ouverture de cinq nouveaux comptes de dépôts à terme en 2016, l'augmentation de EUR 400.000 en 2015 à EUR 750.058 en 2016 a généré une différence de EUR 350.058, ce qui a diminué le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

6.4.5 Diminution d'autres actifs non courants (comptes de dépôt à terme)

En raison de l'ouverture de deux nouveaux comptes de dépôts à terme en 2016 et le passage d'un compte de dépôts à terme aux actifs courants, la diminution de EUR 300.000 en 2015 à EUR 250.000 en 2016 a généré une différence de EUR 50.000, ce qui a augmenté le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.

6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels

La comparaison des montants budgétisés et réels pour 2016 montre un écart hautement positif.

L'excédent budgétisé pour la période à hauteur de EUR 45.152 a plus que triplé, soit de EUR 137.536.

Le montant total des produits a atteint le montant budgétisé avec un léger écart de EUR 541, soit de EUR 335.000 environ.

Le montant total des charges a atteint le montant de EUR 197.498, ou en d'autres termes seulement 68 % du montant budgétisé. Presque tous les types de charges ont fait preuve d'une rigueur budgétaire. À noter sont les charges pour les déplacements à l'étranger et les services de traduction/interprétation. Ces deux types de charges ont amélioré le résultat pour l'exercice 2016 avec un écart positif de EUR 48.229 en raison d'une gestion optimisée des déplacements et une réduction des traductions externes des documents.

La différence négative infinitésimale pour l'affectation à la RIVCP, au Congrès et à l'IDI du montant de EUR 268 et EUR 165 est le résultat de versements des cotisations plus importantes au cours de l'exercice 2016.

Les types de charges budgétisés pour l'affectation à l'outil de collaboration et à l'impression indique un écart de 100 % de EUR 25.093 au total pour cause de non utilisation. Conformément à la décision du Comité directeur de l'INTOSAI, l'affectation à l'outil de collaboration ne devrait pas être attribuée en 2016, et aucune publication ou littérature n'a été imprimée en relation avec le XXIIe INCOSAI.

Annexe IV.6 Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2016			COTISATION DUES	2016 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRÉCÉDENTES	ANNÉES SUIVANTES	
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2016	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance	
			en EUR						
1	Afghanistan (République islamique d')	VII	0,006	12,00	442,00	430,00	12,00	17,00	
2	Afrique du Sud	V	0,364		2.565,00	2.565,00	0,00		
3	Albanie	VII	0,008		442,00	442,00	0,00		
4	Algérie	V	0,161		2.565,00	2.565,00	0,00		
5	Allemagne	III	6,389		10.262,00	10.262,00	0,00		
6	Andorre	VII	0,006		442,00	442,00	0,00		
7	Angola	VII	0,010	12,00	442,00	430,00	12,00	852,00	
8	Antigua - et - Barbuda	VII	0,002		442,00	442,00	0,00		
9	Antilles néerlandaises	VII	-		442,00	442,00	0,00		
10	Arabie saoudite	IV	1,146	2.566,00	5.131,00	2.565,00	2.566,00		
11	Argentine	V	0,892		2.565,00	2.565,00	0,00		
12	Arménie	VII	0,006		442,00	442,00	0,00		0,78
13	Australie	IV	2,337		5.131,00	5.131,00	0,00	5,00	10,00
14	Azerbaïdjan	VI	0,060		647,00	647,00	0,00		
15	Bahamas	VII	0,014	10,00	442,00	432,00	10,00	20,00	
16	Bahreïn	VII	0,044		442,00	442,00	0,00		
17	Bangladesh	VII	0,010		442,00	442,00	0,00		
18	Barbade	VII	0,007		442,00	442,00	0,00		
19	Bélarus	VI	0,056		647,00	647,00	0,00		
20	Belgique	V	0,885		2.565,00	2.565,00	0,00		
21	Belize	VII	0,001		442,00	442,00	0,00	442,00	
22	Bénin	VII	0,003	1.311,00	442,00	0,00	442,00		
23	Bhoutan	VII	0,001		442,00	442,00	0,00		
24	Bolivie	VII	0,012		442,00	442,00	0,00		
25	Bosnie-Herzégovine	VII	0,013		442,00	442,00	0,00		
26	Botsuana	VII	0,014	25,00	442,00	417,00	25,00		
27	Brésil	IV	3,823		5.131,00	5.131,00	0,00		
28	Brunéï	VII	0,029		442,00	442,00	0,00		
29	Bulgarie	VII	0,045		442,00	442,00	0,00		459,00
30	Burkina Faso	VII	0,004		442,00	442,00	0,00		2.889,52
31	Burundi	VII	0,001		442,00	442,00	0,00		2.874,27
32	Cambodge	VII	0,004		442,00	442,00	0,00		1,76
33	Cameroun	VII	0,010	807,38	442,00	0,00	442,00		
34	Canada	IV	2,921		5.131,00	5.131,00	0,00		
35	Cap Vert	VII	0,001		442,00	442,00	0,00		
36	Chili	V	0,399		2.565,00	2.565,00	0,00		
37	Chine	III	7,921		10.262,00	10.262,00	0,00		10.661,00
38	Chypre	VII	0,043		442,00	442,00	0,00		
39	Cité du Vatican	VII	-		442,00	442,00	0,00	852,00	
40	Colombie	V	0,322		2.565,00	2.565,00	0,00		
41	Congo	VII	0,006	2.159,00	442,00	0,00	442,00		
42	Congo, République démocratique du	VII	0,008	884,00	442,00	0,00	442,00		
43	Costa Rica	VII	0,047		442,00	442,00	0,00		16,00
44	Côte d'Ivoire	VII	0,009	17,00	442,00	425,00	17,00	17,00	
45	Cour des comptes Européenne	II	-		17.117,00	17.117,00	0,00		
46	Croatie	VI	0,099		647,00	647,00	0,00		1.918,00
47	Cuba	VI	0,065		647,00	647,00	0,00		
48	Danemark	V	0,584		2.565,00	2.565,00	0,00		
49	Djibouti	VII	0,001	5.778,88	442,00	0,00	442,00		
50	Dominique	VII	0,001	5.106,44	442,00	0,00	442,00		
51	Egypte	V	0,152	2.565,00	2.565,00	0,00	2.565,00		
52	El Salvador	VII	0,014		442,00	442,00	0,00		
53	Émirats arabes unis	V	0,604		2.565,00	2.565,00	0,00		
54	Equateur	VI	0,067		647,00	647,00	0,00		17,95
55	Erythrée	VII	0,001	20,00	442,00	422,00	20,00		
56	Espagne	IV	2,443		5.131,00	5.131,00	0,00		
57	Estonie	VII	0,038		442,00	442,00	0,00		

AU 31 DÉCEMBRE 2016			COTISATION DUES	2016 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRÉCÉDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2016	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance
			en EUR					
58	États-Unis d'Amérique	I	22,000		25.665,00	25.665,00	0,00	
59	Ethiopie	VII	0,010		442,00	442,00	0,00	20,00
60	Fédération de Russie	IV	3,088		5.131,00	5.131,00	0,00	
61	Fidji	VII	0,003	18,00	442,00	424,00	18,00	460,00
62	Finlande	V	0,456		2.565,00	2.565,00	0,00	
63	France	III	4,859		10.262,00	10.262,00	0,00	
64	Gabon	VII	0,017		442,00	442,00	0,00	852,00
65	Gambie	VII	0,001	901,50	442,00	0,00	442,00	
66	Géorgie	VII	0,008		442,00	442,00	0,00	
67	Ghana	VII	0,016		442,00	442,00	0,00	
68	Grèce	V	0,471		2.565,00	2.565,00	0,00	
69	Grenade	VII	0,001	444,00	442,00	0,00	442,00	
70	Guatemala	VII	0,028		442,00	442,00	0,00	
71	Guinée	VII	0,002	11.830,82	442,00	0,00	442,00	
72	Guinée équatoriale	VII	0,010	11.830,82	442,00	0,00	442,00	
73	Guinée-Bissau	VII	0,001	6.787,53	442,00	0,00	442,00	
74	Guyana	VII	0,002	5,50	442,00	436,50	5,50	9,07
75	Haïti	VII	0,003	68,00	442,00	374,00	68,00	1,50
76	Honduras	VII	0,008	442,00	442,00	0,00	442,00	
77	Hongrie	V	0,161		2.565,00	2.565,00	0,00	
78	Îles Cook	VII	-	8,00	442,00	434,00	8,00	
79	Îles Marshall	VII	0,001	1.260,37	442,00	0,00	442,00	
80	Iles Salomon	VII	0,001	17,00	442,00	425,00	17,00	1.672,00
81	Inde	V	0,737		2.565,00	2.565,00	0,00	21,64
82	Indonésie	V	0,504		2.565,00	2.565,00	0,00	0,36
83	Iran (République islamique d)	V	0,471	12.356,25	2.565,00	0,00	2.565,00	12.000,00
84	Iraq	V	0,129		2.565,00	2.565,00	0,00	625,00
85	Irlande	V	0,335		2.565,00	2.565,00	0,00	2.665,00
86	Islande	VII	0,023		442,00	442,00	0,00	
87	Israël	V	0,430		2.565,00	2.565,00	0,00	
88	Italie	IV	3,748		5.131,00	5.131,00	0,00	5.131,00
89	Jamaïque	VII	0,009	17,00	442,00	425,00	17,00	
90	Japon	III	9,680		10.262,00	10.262,00	0,00	
91	Jordanie	VII	0,020		442,00	442,00	0,00	
92	Kazakhstan	V	0,191		2.565,00	2.565,00	0,00	17,00
93	Kenya	VII	0,018	894,00	442,00	0,00	442,00	
94	Kirghizistan	VII	0,002	2,00	442,00	440,00	2,00	
95	Kiribati	VII	0,001	459,00	442,00	0,00	442,00	
96	Koweït	V	0,285		2.565,00	2.565,00	0,00	
97	l'Ex-République yougoslave de Macédoine	VII	0,007		442,00	442,00	0,00	
98	Lesotho	VII	0,001		442,00	442,00	0,00	
99	Lettonie	VI	0,050		647,00	647,00	0,00	
100	Liban	VII	0,046	1,50	442,00	440,50	1,50	1,50
101	Libéria	VII	0,001	3.344,00	442,00	0,00	442,00	
102	Libye	V	0,125	2.565,00	2.565,00	0,00	2.565,00	
103	Liechtenstein	VII	0,007		442,00	442,00	0,00	
104	Lituanie	VI	0,072	647,00	647,00	0,00	647,00	
105	Luxembourg	VI	0,064		647,00	647,00	0,00	
106	Madagascar	VII	0,003	1.335,07	442,00	0,00	442,00	
107	Malaisie	V	0,322		2.565,00	2.565,00	0,00	
108	Malawi	VII	0,002		442,00	442,00	0,00	852,00
109	Maldives	VII	0,002		442,00	442,00	0,00	
110	Mali	VII	0,003	1.017,97	442,00	0,00	442,00	393,00
111	Malte	VII	0,016		442,00	442,00	0,00	
112	Maroc	VI	0,054	155,31	647,00	491,69	155,31	83,52
113	Maurice	VII	0,012		442,00	442,00	0,00	
114	Mauritanie	VII	0,002	2.023,76	442,00	0,00	442,00	
115	Mexique	IV	1,435		5.131,00	5.131,00	0,00	
116	Micronésie (Etats fédérés de Micronésie)	VII	0,001	10,84	442,00	431,16	10,84	
117	Moldavie	VII	0,004		442,00	442,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2016			COTISATION DUES	2016 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRÉCÉDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2016	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance
			en EUR					
118	Monaco	VII	0,010		442,00	442,00	0,00	
119	Mongolie	VII	0,005	8,00	442,00	434,00	8,00	12,00
120	Monténégro	VII	0,004		442,00	442,00	0,00	
121	Mozambique	VII	0,004	67,00	442,00	375,00	67,00	33,50
122	Myanmar (République de l'Union du)	VII	0,010		442,00	442,00	0,00	17,00
123	Namibie	VII	0,010		442,00	442,00	0,00	
124	Nauru	VII	0,001	1.734,00	442,00	0,00	442,00	
125	Népal (République démocratique fédérale du)	VII	0,006		442,00	442,00	0,00	27,70
126	Nicaragua	VII	0,004		442,00	442,00	0,00	
127	Niger	VII	0,002	10.946,82	442,00	0,00	442,00	884,00
128	Nigéria	V	0,209	4.412,00	2.565,00	0,00	2.565,00	
129	Norvège	V	0,849		2.565,00	2.565,00	0,00	
130	Nouvelle - Zélande	V	0,268		2.565,00	2.565,00	0,00	2.665,00
131	Oman	V	0,113	25,00	2.565,00	2.540,00	25,00	25,00
132	Ouganda	VII	0,009		442,00	442,00	0,00	21,91
133	Pakistan	VI	0,093	20,00	647,00	627,00	20,00	
134	Palau	VII	0,001	408,45	442,00	33,55	408,45	
135	Palestine	VII	-		-			
136	Panama	VII	0,034	10,03	442,00	431,97	10,03	
137	Papouasie-Nouvelle_Guinée	VII	0,004	902,00	442,00	0,00	442,00	
138	Paraguay	VII	0,014		442,00	442,00	0,00	
139	Pays-Bas	IV	1,482		5.131,00	5.131,00	0,00	5.331,00
140	Pérou	V	0,136		2.565,00	2.565,00	0,00	
141	Philippines	V	0,165	25,67	2.565,00	2.539,33	25,67	
142	Pologne	V	0,841		2.565,00	2.565,00	0,00	
143	Portugal	V	0,392		2.565,00	2.565,00	0,00	2.665,00
144	Puerto Rico	VII	-	17,00	442,00	425,00	17,00	0,21
145	Qatar	V	0,269		2.565,00	2.565,00	0,00	37,00
146	République arabe syrienne	VII	0,024	1.308,89	442,00	0,00	442,00	
147	République centrafricaine	VII	0,001	11.830,82	442,00	0,00	442,00	
148	République de Corée	IV	2,039		5.131,00	5.131,00	0,00	
149	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,003		442,00	442,00	0,00	
150	République dominicaine	VII	0,046	442,00	442,00	0,00	442,00	
151	République tchèque	V	0,344		2.565,00	2.565,00	0,00	
152	Roumanie	V	0,184		2.565,00	2.565,00	0,00	
153	Royaume - Uni	III	4,463		10.262,00	10.262,00	0,00	
154	Rwanda	VII	0,002	12,00	442,00	430,00	12,00	
155	Saint - Kitts - et - Nevis	VII	0,001	15,52	442,00	426,48	15,52	
156	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	14,60	442,00	427,40	14,60	17,22
157	Sainte-Lucie	VII	0,001	14,55	442,00	427,45	14,55	17,38
158	Samoa	VII	0,001	17,00	442,00	425,00	17,00	17,00
159	Sao Tomé-et-Principe	VII	0,001		442,00	442,00	0,00	
160	Sénégal	VII	0,005		442,00	442,00	0,00	17,24
161	Serbie	VII	0,032		442,00	442,00	0,00	
162	Seychelles	VII	-		-			
163	Sierra Leone	VII	0,001		442,00	442,00	0,00	
164	Singapour	V	0,447		2.565,00	2.565,00	0,00	
165	Slovaquie	V	0,160		2.565,00	2.565,00	0,00	
166	Slovénie	VI	0,084		647,00	647,00	0,00	
167	Somalie	VII	0,001	11.547,11	442,00	0,00	442,00	
168	Soudan	VII	0,010	466,00	442,00	0,00	442,00	
169	Soudan du Sud	VII	0,003	442,00	442,00	0,00	442,00	
170	Sri Lanka	VII	0,031		442,00	442,00	0,00	442,00
171	Suède	V	0,956		2.565,00	2.565,00	0,00	
172	Suisse	IV	1,140		5.131,00	5.131,00	0,00	
173	Suriname	VII	0,006		442,00	442,00	0,00	442,00
174	Swaziland	VII	0,002		442,00	442,00	0,00	442,00
175	Tadjikistan	VII	0,004		442,00	442,00	0,00	54,00
176	Tanzanie (République - Unie de)	VII	0,010	10,00	442,00	432,00	10,00	10,00

AU 31 DÉCEMBRE 2016				COTISATION DUES	2016 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRÉCÉDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget des NU 2016	TOTAL	Cotisation	Paiement	Arriérés	Paiement	Avance	
			en EUR						
177	Tchad	VII	0,005		442,00	442,00	0,00		459,00
178	Thaïlande	V	0,291		2.565,00	2.565,00	0,00		
179	Timor-Leste	VII	0,003	452,94	442,00	0,00	442,00		
180	Togo	VII	0,001	1.721,00	442,00	0,00	442,00		
181	Tonga	VII	0,001	24,73	442,00	417,27	24,73	461,50	
182	Trinité - et - Tobago	VII	0,034		442,00	442,00	0,00		
183	Tunisie	VII	0,028		442,00	442,00	0,00		
184	Turquie	IV	1,018		5.131,00	5.131,00	0,00		
185	Tuvalu	VII	0,001	2.114,00	442,00	0,00	442,00		
186	Ukraine	V	0,103		2.565,00	2.565,00	0,00		
187	Uruguay	VI	0,079	16,00	647,00	631,00	16,00	6,00	
188	Vanuatu	VII	0,001		442,00	442,00	0,00		
189	Venezuela	V	0,571	2.565,00	2.565,00	0,00	2.565,00	106,52	
190	Viêt Nam	VI	0,058	7,00	647,00	640,00	7,00		
191	Yémen	VII	0,010	442,07	442,00	0,00	442,00		
192	Zambie	VII	0,007		442,00	442,00	0,00	442,00	
193	Zimbabwe	VII	0,004	442,00	442,00	0,00	442,00		
Membres Associés									
194	AISCCUF	V	-		2.565,00	2.565,00	0,00		
195	Banque mondiale	V	-		2.565,00	2.565,00	0,00		
196	CPLP	V	-		2.565,00	2.565,00	0,00		32,11
197	IIA	V	-	25,50	2.565,00	2.539,50	25,50	25,50	
198	UEMOA	V	-	32,00	2.565,00	2.533,00	32,00	17,00	
TOTAL				132,254.64	329,975.00	298,181.80	31,793.20	22,739.30	38,274.36